



Marchés publics

Pour un meilleur usage des deniers publics



La législation de l'Union européenne (UE) sur les marchés publics, en imposant dans toute l'Europe une approche professionnelle de la passation de ces marchés, axée sur la recherche de rentabilité, a permis aux pouvoirs publics de gagner en efficacité et en efficience. Le grand public en reconnaît l'importance dans la lutte contre la corruption et le favoritisme.

Les marchés publics représentent un tiers des dépenses publiques

Toutes les administrations, quel que soit leur niveau — national, régional ou local —, ont besoin, pour pouvoir assurer leur mission de service public, d'acheter des biens ou des services ou de faire exécuter des travaux. Ces achats sous contrat, que l'on désigne par le terme «marchés publics», jouent un rôle considérable dans l'économie. Les achats publics représentent près d'un tiers des dépenses publiques dans l'UE. En 2009, ils se chiffraient à 19,4 % du produit intérieur brut (PIB) (c'est-à-dire de l'ensemble des revenus générés dans l'UE), soit 2,2 milliards d'euros.

De nouveaux débouchés pour les fournisseurs

Les règles européennes en matière de marchés publics ne s'appliquent pas uniquement aux achats routiniers comme l'achat de papier ou de combustible de chauffage pour les administrations, mais également aux gros contrats portant sur la construction d'infrastructures importantes et complexes, comme les centrales électriques ou les lignes ferroviaires à grande vitesse. Elles s'appliquent aussi à la mise au point d'équipements sensibles pour les forces armées (chars, hélicoptères et avions de combat).

Les marchés publics peuvent être des achats «ponctuels» (achat d'un bus scolaire, par exemple) ou répondre à un besoin sur plusieurs années (assurer, par exemple, un service de télécommunications au sein d'un ministère). Ils peuvent même impliquer des partenariats public-privé complexes dans le cadre desquels l'entrepreneur va construire et exploiter une infrastructure (par exemple une autoroute) et se rémunérer sur les sommes versées par les usagers.



Michel BARNIER
Membre de la
Commission européenne

«Mon objectif est d'assurer une meilleure utilisation des 2,2 milliards d'euros de fonds publics dépensés chaque année, grâce à des marchés publics qui favorisent l'amélioration de l'environnement, la cohésion sociale et l'innovation.»

L'UE agit pour une plus grande transparence

Au fil des ans, l'UE a réussi à rendre les procédures de passation des marchés publics plus transparentes, plus concurrentielles et plus équitables, par des initiatives comme:

SIMAP

Le portail SIMAP (http://simap.europa.eu/index_fr.htm) permet de s'informer sur l'organisation de marchés publics en Europe.

SIMAP

Portail des marchés publics européens – Informations et outils

eNotices

Formulaire en ligne pour l'élaboration d'avis de marchés publics

TED

La base de données Tenders Electronic Daily (TED) offre des débouchés commerciaux dans toute l'Europe

eSenders

Service de soumission directe d'avis de marchés électroniques

Le site TED permet d'accéder au Supplément au Journal officiel de l'Union européenne (JO S)

Les marchés publics de la défense et de la sécurité

La défense et la sécurité sont des marchés particuliers qui, en raison de leur caractère sensible, ont longtemps été exclus du marché unique. Cette situation s'est traduite par un cloisonnement du marché selon les frontières nationales. À partir de 2011, cependant, ces marchés seront soumis à de nouvelles dispositions spécifiques de l'UE, qui pourraient devenir la pierre angulaire d'un marché de la défense et de la sécurité véritablement européen.

Les marchés publics constituent un débouché essentiel pour les entreprises. Pour certains produits (matériel de sécurité et de défense, matériel ferroviaire ou équipements hospitaliers), ils représentent même le seul véritable débouché. La plupart des entreprises qui approvisionnent ces marchés ont besoin de pouvoir accéder librement et dans des conditions équitables aux procédures de passation organisées dans l'ensemble du marché unique.

■ La législation de l'UE ouvre de nouvelles perspectives

Il est souvent arrivé, par le passé, que les attributions de marchés publics manquent de transparence ou ne répondent pas à des critères de sélection objectifs. Les marchés publics étaient inaccessibles à de nombreux fournisseurs, notamment étrangers. La législation européenne vise à ouvrir ces marchés en les rendant plus transparents et en assurant le caractère concurrentiel et objectif des procédures d'appel d'offres. Des règles spécifiques s'appliquent aux gros contrats, particulièrement susceptibles d'intéresser des fournisseurs étrangers. Les marchés publics d'un montant inférieur aux seuils prévus doivent également respecter les grands principes de l'UE en matière de transparence, de non-discrimination et d'égalité de traitement.

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/index_fr.htm

■ Aider les acheteurs publics à économiser l'argent des contribuables

Pour les marchés publics qui dépassent certains seuils, les directives européennes imposent la publication d'un avis de marché dans toute l'UE. Plus de 150 000 appels d'offres (d'un montant total estimé à 3,6 % du PIB de l'UE) ont ainsi été publiés dans toute l'Union en 2009.

Le principe est simple: un marché public doit être attribué au soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité/prix. Les règles de l'UE laissent néanmoins une marge de manœuvre aux pouvoirs adjudicateurs puisque ceux-ci sont autorisés à adapter les appels d'offres aux circonstances locales.

La publication des avis de marché dans toute l'UE stimule la concurrence: chaque procédure suscite en moyenne cinq offres. Il en résulte une baisse des coûts que les entités acheteuses situent entre 5 % et 8 %, et qui représente une économie tant pour les citoyens que pour les budgets publics. Cette économie est d'autant plus appréciable que, dans le climat économique actuel, les pouvoirs publics doivent en faire plus, mais avec moins de moyens.

■ De nouveaux défis

En raison de leur volume global, les marchés publics sont de plus en plus souvent perçus comme un moyen de promouvoir l'innovation, de lutter contre le changement climatique et l'exclusion sociale, et de protéger l'environnement.

La Commission a entrepris d'évaluer l'impact de la législation actuelle. Cette évaluation, qui devrait s'achever au printemps 2011, montrera les avancées permises par cette législation et permettra de savoir si le coût d'application de ses dispositions est toujours proportionné, et s'il y a lieu ou non de la modifier.

La Commission souhaite également promouvoir la généralisation des procédures de passation de marché en ligne, grâce auxquelles les administrations et autres entités du secteur public désireuses d'acheter des fournitures ou des services ou de publier des appels d'offres peuvent communiquer et effectuer des transactions par voie électronique. Dans ce but, elle a lancé une consultation publique, en octobre 2010, et mis en place une nouvelle base de données, baptisée e-Certis, qui permet d'obtenir la documentation requise pour la passation de marchés publics dans l'UE.

Recours

Un système communautaire de recours en matière de marchés publics, constitué par les «directives recours», permet aux soumissionnaires qui s'estiment injustement traités de contester des décisions d'attribution de marchés et de défendre leurs intérêts.

Échanges internationaux

L'UE (à l'instar de tous les grands pays industrialisés, comme les États-Unis et le Japon) est signataire de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce. Cet accord international ouvre les marchés publics des signataires à tous leurs grands partenaires commerciaux. La Chine a récemment entamé ses préparatifs d'adhésion. Les débouchés à l'exportation ouverts par l'AMP dans les autres grandes économies se chiffrent à quelque 100 milliards d'euros.

Il existe toutefois une dissymétrie entre la relative ouverture des marchés publics de l'UE et la difficulté d'accéder aux marchés de nos partenaires commerciaux. La concurrence entre entreprises de l'UE et entreprises étrangères n'est donc pas équitable. Pour remédier à cette situation, la Commission présentera des dispositions visant à assurer un accès plus équilibré aux marchés publics des pays industrialisés et des grandes économies émergentes.